

EASPD IS THE EUROPEAN ASSOCIATION OF SERVICE PROVIDERS FOR PERSONS WITH DISABILITIES.

WE ARE A EUROPEAN NOT-FOR-PROFIT ORGANISATION AND REPRESENT OVER 15,000 SOCIAL SUPPORT SERVICE PROVIDER ORGANISATIONS ACROSS EUROPE AND DISABILITY. THE MAIN OBJECTIVE OF EASPD IS TO PROMOTE EQUAL OPPORTUNITIES FOR PEOPLE WITH DISABILITIES THROUGH EFFECTIVE AND HIGH-QUALITY SERVICE SYSTEMS.



Engagez-vous !

FOURNIR LES SERVICES DE
SOUTIEN DE DEMAIN

Stratégie de l'EASPD 2018-2021

AVANT-PROPOS

Au fil des ans, l'EASPD a construit un réseau qui représente actuellement plus de 15 000 services d'aide aux personnes handicapées et à leur famille dans toute l'Europe. Ces services couvrent l'ensemble du cycle de vie de l'individu et comprennent l'intervention précoce, l'éducation, l'emploi, le logement, les loisirs, la culture, les soins de jour, les services aux aînés et les services de soutien résidentiel.

Les personnes handicapées ont le droit d'avoir une vie indépendante dans une société inclusive et de jouir pleinement de l'égalité des chances avec les citoyens non handicapés. Le principal guide pour atteindre cet objectif est le cadre global des droits énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Les objectifs de développement durable des Nations Unies fournissent en outre le contexte nécessaire au développement de sociétés inclusives et durables.

Les services de soutien fondés sur les droits de l'homme peuvent contribuer de manière significative à la jouissance des droits en favorisant l'accès, la participation et l'inclusion dans la société. Lorsque des services de soutien spécialisés sont nécessaires, ils devraient chercher à servir de tremplin vers la promotion de l'indépendance et de la participation à la société. Ils devraient être conçus autour des besoins de l'individu, et développés, gérés puis suivis de manière co-productive. C'est-à-dire, par le biais d'une interaction réciproque entre la personne handicapée, sa famille, ses amis et les professionnels sur un pied d'égalité. Lorsque les services sont ainsi coproduits, ils sont plus susceptibles d'être des agents efficaces de changement et d'autonomisation et ils peuvent

être un moyen vital d'inclusion sociale pour tous.

Les institutions européennes et paneuropéennes, les gouvernements nationaux et les autres signataires de la CDPH des Nations Unies doivent reconnaître leur responsabilité – même en période d'austérité et de coupes – de veiller à ce que les droits énoncés dans la CDPH deviennent une réalité pour les personnes handicapées. Ce faisant, ils devraient rechercher un engagement actif avec les organisations de la société civile et d'autres acteurs, y compris les services de soutien tels que ceux représentés par l'EASPD.

Que les services de soutien soient fournis par des prestataires de droit commun ou par des prestataires spécialisés, les autorités restent responsables de la fourniture d'un financement suffisant pour s'assurer que l'aide fournie est d'une quantité et d'une qualité accessibles et efficaces pour promouvoir l'égalité des chances pour toutes les personnes handicapées.

Les membres de l'EASPD font face à une variété de défis, découlant de la diversité des contextes dans lesquels ils opèrent. Il est de la plus haute importance d'établir des liens, de partager et d'échanger avec toutes les parties prenantes en Europe et au-delà. Ce faisant, l'EASPD, avec ses membres, continuera à mettre en évidence le rôle et la pertinence des services de soutien aux personnes handicapées et à créer des partenariats solides avec les acteurs traditionnels, les bailleurs de fonds, les principales parties prenantes et les prestataires de services de soutien locaux, régionaux et nationaux.

VISION

La vision de l'EASPD pour l'avenir est que tout type de soutien doit être individualisé et disponible, accessible et adapté aux besoins et aux souhaits des personnes handicapées.

Les services de soutien fondés sur les droits de l'homme jouent un rôle important dans l'accès, la participation et l'inclusion dans la société.

Nous voulons que la société comprenne bien que ces services de soutien sont des outils habilitants en matière de droits de l'homme.

MISSION

L'Association européenne des prestataires de services pour les personnes en situation de handicap (EASPD) est l'ONG européenne qui représente les prestataires de services de soutien dans le domaine du handicap, couvrant l'éventail des services tout au long du cycle de vie.

La mission de l'EASPD est d'assurer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en soutenant ses membres dans la conception, le développement et la mise en place de modèles de soutien individualisés, répondant aux besoins et souhaits spécifiques. L'EASPD promeut le partage et le développement de l'information, l'innovation et s'emploie à influencer les mécanismes décisionnels au niveau européen et international.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

I. REPRÉSENTATION

- Être le principal représentant des prestataires de services de soutien en Europe.
-

L'EASPD souhaite renforcer les services de soutien tout au long du cycle de vie de l'individu, en garantissant une pleine reconnaissance du rôle du secteur des prestataires de services de soutien en Europe et en reliant les politiques européennes et internationales aux priorités nationales et locales afin de promouvoir l'inclusion sociale.

COMMENT Y PARVIENDRONS-NOUS ?

Nous devons :

- ★ Agir pour promouvoir une Europe plus sociale en renforçant la mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme et le développement de cadres juridiques ayant un impact positif sur les services de soutien.
- ★ Soutenir activement les membres concernant l'adoption et la révision des cadres juridiques favorables aux services de soutien et à leur travail.
- ★ Assurer la durabilité des services de soutien en travaillant sur les systèmes de financement et d'investissement qui aident les services de soutien et facilitent l'innovation.
- ★ Rechercher et renforcer la participation des parties prenantes afin d'établir une coopération solide entre les secteurs.
- ★ Mettre en lumière les aspects relatifs à la main-d'œuvre ou au personnel qui amélioreront l'attractivité des secteurs et la qualité des services qu'ils offrent.

II. INNOVATION ET SAVOIR-FAIRE

- Jouer un rôle moteur et fédérateur dans le développement de modèles de soutien novateurs pour les personnes handicapées dans toute l'Europe.

L'EASPD poursuivra ses travaux sur l'innovation sociale, en identifiant et en contribuant à la conception, à l'élaboration et au partage de modèles de soutien novateurs pour répondre aux exigences de la CDPH des Nations Unies dans le domaine du soutien.

COMMENT Y PARVIENDRONS-NOUS ?

Nous devons :

- ★ Intégrer et favoriser la planification centrée sur la personne, la coproduction, la participation des usagers et l'adoption des technologies comme éléments clés de la prestation de services de soutien novateurs.
- ★ Identifier, partager et élargir les modèles de soutien de proximité novateurs, y compris les activités de renforcement des capacités pour intégrer l'innovation.
- ★ Collaborer et contribuer à la recherche universitaire et non universitaire, en recueillant des données objectives et subjectives et en fournissant des informations fondées sur des preuves pour appuyer l'élaboration de politiques.
- ★ Accroître les échanges, y compris la collaboration, avec et entre les membres, les autorités locales et régionales et les acteurs traditionnels afin d'établir des partenariats solides qui ont un impact au niveau local.
- ★ Être un centre de référence pour le partage des connaissances et l'élaboration de projets dans la prestation de services de soutien dans le domaine du handicap.

III. APPROCHE DIRIGÉE PAR LES MEMBRES

- L'EASPD renforcera ses processus de gouvernance et sa pertinence dans le secteur social, en tant qu'organisation durable dirigée par ses membres.

L'EASPD vise une plus grande participation en introduisant de nouvelles approches de gouvernance. En outre, des mesures d'impact fiables des activités de l'EASPD et des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie seront élaborées.

COMMENT Y PARVIENDRONS-NOUS ?

Nous devons :

- ★ Élaborer une stratégie qui inclut l'augmentation des membres, en abordant les régions géographiques et sectorielles qui sont actuellement moins représentées dans les procédures d'adhésion et de gestion des risques afin d'assurer l'endurance financière à long terme.
- ★ Examiner et mettre à jour les processus de gouvernance pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux exigences légales et réglementaires afin d'assurer une plus grande appropriation par le Conseil et l'Assemblée générale, une participation accrue et durabilité accrue.
- ★ Renforcer le rôle des comités permanents et des groupes d'intérêt en les associant davantage aux processus de l'EASPD.
- ★ Partager l'information et les connaissances avec le grand public sur la valeur des services de soutien pour les personnes handicapées et pour la société dans son ensemble.
- ★ Renforcer l'apprentissage par les pairs entre les membres et le partage d'informations à l'aide des outils et des plateformes de l'EASPD.

CONCLUSION

Pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie :

- ★ Un évaluateur externe examinera la performance de l'organisation dans la mise en œuvre de son plan de travail pour 2017 et en rendra compte.
- ★ Des plans de travail annuels seront élaborés pour chaque année de cette stratégie, afin d'inclure des outils et des indicateurs clairs pour permettre un suivi et un examen annuels efficaces des progrès accomplis.
- ★ Un évaluateur externe examinera la mise en œuvre de cette stratégie et des plans de travail et en rendra compte.

La prochaine stratégie de l'EASPD sera discutée au cours de l'année 2020 et sera finalisée en 2021..

« Cette stratégie nous incite tous à créer des sociétés plus inclusives, en fournissant des services de soutien individualisés, adaptés et de haute qualité. Pour ce faire, nous continuerons de donner au secteur une voix claire, de partager et d'apprendre au-delà des frontières, grâce à une saine gouvernance. En collaboration avec nos principaux intervenants et partenaires, nous nous engagerons à mettre en œuvre notre vision. Engageons-nous ! »



European Association of Service providers for Persons with Disabilities
Handelsstraat / Rue du Commerce 72, B-1000 Brussels
Phone: +32 2 233 77 20 | Fax: +32 2 230 72 33
Email: info@easpd.eu | Website: www.easpd.eu



Easpd Brussels



@EASPD_Brussels



EASPD



EASPD - European Association of Service providers for Persons with Disabilities



Avec le soutien financier du Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale « EaSI » (2014-2020)